



Convocation au commissariat en vue d'une mesure d'éloignement

Par **onguiba**, le **16/07/2013** à **20:17**

bonsoir,voilà tout est quasiment dans le titre
notre mariage était prévu pour le 20 de ce mois aujourd'hui nous avons reçu un appel du commissariat qui nous demandais de venir dans leur locaux pour une audition administrative au vu d'un projet de mariage.
nous sommes ressorti du commissariat avec une convocation je cite: "dans la cadre de l'examen de sa situation administrative en vue d'une mesure d'éloignement"
que devons nous faire maintenant a 4 jours du mariage alors que nous avons déposé le dossier de mariage depuis 1 mois et demi
merci pour vos réponses en espérant avoir été clair

Par **onguiba**, le **17/07/2013** à **19:49**

bonsoir
personne pour donné un conseil que devons nous faire?

Par **nakosas**, le **17/07/2013** à **20:46**

Bonjour Onguiba.
Vraiment embêtant de se retrouver dans une situation comme la votre.
Si vous avez été convoqué au commissariat, c'est tout simplement que vous avez été dénoncé par le maire ou un de ses agent car ils doutent du bien fondé de votre mariage.
Le conseil que je pourrai vous donner est de contacter dès maintenant un très bon avocat, de réunir tout les documents prouvant de la communauté de votre vie amoureuse, de son intégration et son attachement a la France et de sa situation administrative dans le

passé.rnrnS'il s'avère qu'avant le jour du mariage votre conjoint soit arrêter en vue de l'éloignement vous aurez au moins tout ce qu'il faut sous la main. Tout est possible et sans vouloir vous faire paniquer, il y a eu des couple que le conjoint a été placer en centre de rétention la veille de la cérémonie de mariage... Dans votre cas, croisons tout simplement les doigts pour que vous pussiez célébrer votre mariage enfin d'introduire une demande de régularisation...